

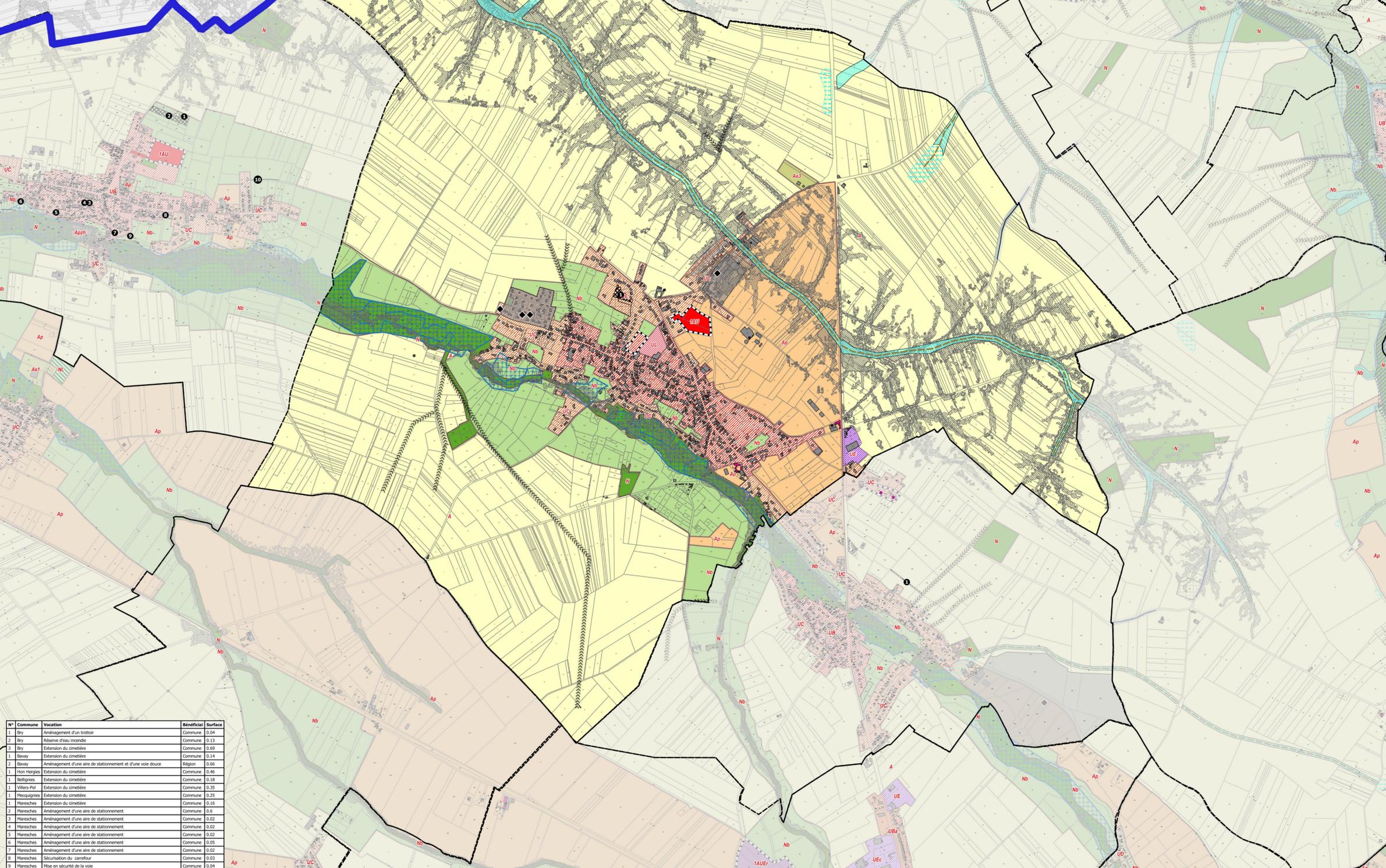
AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque d'inondation lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

Prise en compte des risques

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

- Aléa de référence du PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Coulées de boues avérées

Zone potentiellement inondable

- Zone d'écoulement
- Zones d'accumulation
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain

Zone soumise à un risque d'effondrement

- Zone soumise à un risque d'effondrement
- Cavité souterraine (point singulier)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Périmètre des captages d'eau potable :

- Périmètre protection éloigné
- Périmètre protection rapproché

Prise en compte des enjeux agricoles

Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ae3 : Secteur agricole permettant le développement d'une pépinière
- Ap : Secteur agricole paysager
- Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UL : Zone urbaine de loisirs
- UE : Zone urbaine économique
- IAU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Aménagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Réservoir d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0,14
2	Bavay	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergnies	Extension du cimetière	Commune	0,46
1	Belleguies	Extension du cimetière	Commune	0,18
1	Villers-Pol	Extension du cimetière	Commune	0,35
1	Mecaingnes	Extension du cimetière	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0,16
2	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
4	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
5	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
6	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,05
7	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04